

Page: 1/12

Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique
- · Code du produit: 20 384 100 Educachim
  - 980 041 Sciencéthic
- · Numéro d'enregistrement A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
- · UFI: 6P21-90VG-6000-4QRF
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
- SCIENCETHIC
- 32 ROUTE DE ROUEN
- 27930 NORMANVILLE
- 02 32 23 02 30
- jecontacte@sciencethic.com

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Lig. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

### Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide Acétique glacial

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges

Description: solution aqueuse

· Composants dangereux:			
CAS: 64-19-7	Acide Acétique glacial	>40-≤50%	
EINECS: 200-580-7	Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314		
Reg.nr.: 01-2119475328-30-XXXX	Limites de concentration spécifiques:		
	Skin Corr. 1A; H314:C ≥ 90 %		
	Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 %		
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %		
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)



Page : 3/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

## Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

(suite de la page 2)

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols,

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR



Page : 4/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

(suite de la page 3)

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du ravonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- · Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

Composants presentant des valeurs-seull à surveiller par poste de travail
---

## 64-19-7 Acide Acétique glacial

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

#### · DNEL

#### 64-19-7 Acide Acétique glacial

Dermique	Acute - local effects, worker	25 mg/kg
Inhalatoire	alatoire Long-term - local effects, worker	
	Acute - local effects, general population	25 mg/m3
	Long-term - local effects, general population	25 mg/m3

#### · PNEC

# 64-19-7 Acide Acétique glacial

on 10 7 floration flooring to gradien	
Aquatic compartment - freshwater	3,058 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,306 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	30,58 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	11,36 mg/kg
Aquatic compartment - sediment in marine water	1,136 mg/kg
Sewage treatment plant	85 mg/L
Ground	0.47 ma/ka

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)



Page: 5/12 Date d'impression: 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

# Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de gualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection anti-bris de verre

#### · Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux acides

Flame retardant antistatic protective clothing

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· État physique

· Couleur: Selon désignation produit Caractéristique

· Odeur:

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)



Page: 6/12 Date d'impression: 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

## Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 Eau) · Inflammabilité Inflammable. · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: 4 Vol % (64-19-7 Acide Acétique glacial) · Supérieure: 16 Vol % (64-19-7 Acide Acétique glacial) 39 °C (64-19-7 Acide Acétique glacial) · Point d'éclair · Température de décomposition: Non déterminé. · pH à 20 °C · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· l'eau: Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 Eau)

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Solubilité

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 49,0 %
Eau: 49,0 %
Teneur en substances solides: 2,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant • Liquides comburants néant



Page: 7/12 Date d'impression: 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

Matières solides comburantes néant
 Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 Explosibles désensibilisés néant

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composant	Туре	Valeur	Espèce
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Dermique LD50	2.306 mg/kg (lapii	n)	
64-19-7 Acide Acétique glacial			

Inhalatoire	LC50/4 h	5.620 mg/l (souris
Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- En cas d'inhalation Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/12 Date d'impression: 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

### 64-19-7 Acide Acétique glacial

EC50/72 h >300,8 mg/l (Algae) EC50/24 h >300,8 mg/l (daphnia magna) LC50/96 h >300,8 mg/l (fish)

NOEC/72 h >300,8 mg/l (Algae)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN2790

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• **DOT** Acetic acid solution

· ADR ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION

· IMDG, IATA ACETIC ACID SOLUTION

(suite page 9)



Page : 9/12 Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

# Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
DOT	
CORROSIVE	
•	
Classe	8 Matières corrosives.
Label	8
ADR	
este.	
8	
Classe	8 (C3) Matières corrosives.
Étiquette	8
IMDG, IATA	
8	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
DOT, ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
No EMS:	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG1) Acids
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformémer	
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
DOT	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L
	On cargo aircraft only: 60 L
ADR Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
1 7 - 7	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml



Page : 10/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG · Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 11)



Page : 11/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

### Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

(suite de la page 10)

· Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance

· Date de la version précédente: 20.08.2021

Numéro de la version précédente: 6.02

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

# Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 12)



Page : 12/12 Date d'impression : 01.06.2023

Révision: 26.05.2023

Numéro de version 6.03 (remplace la version 6.02)

Nom du produit: Orceine solution B, solution hydroacetique

(suite de la page 11)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FF